

LEZAN - Plan de situation



Localisation cadastrale

Massillargues-Attuech

Botisset-et-Gaujac

Lezan

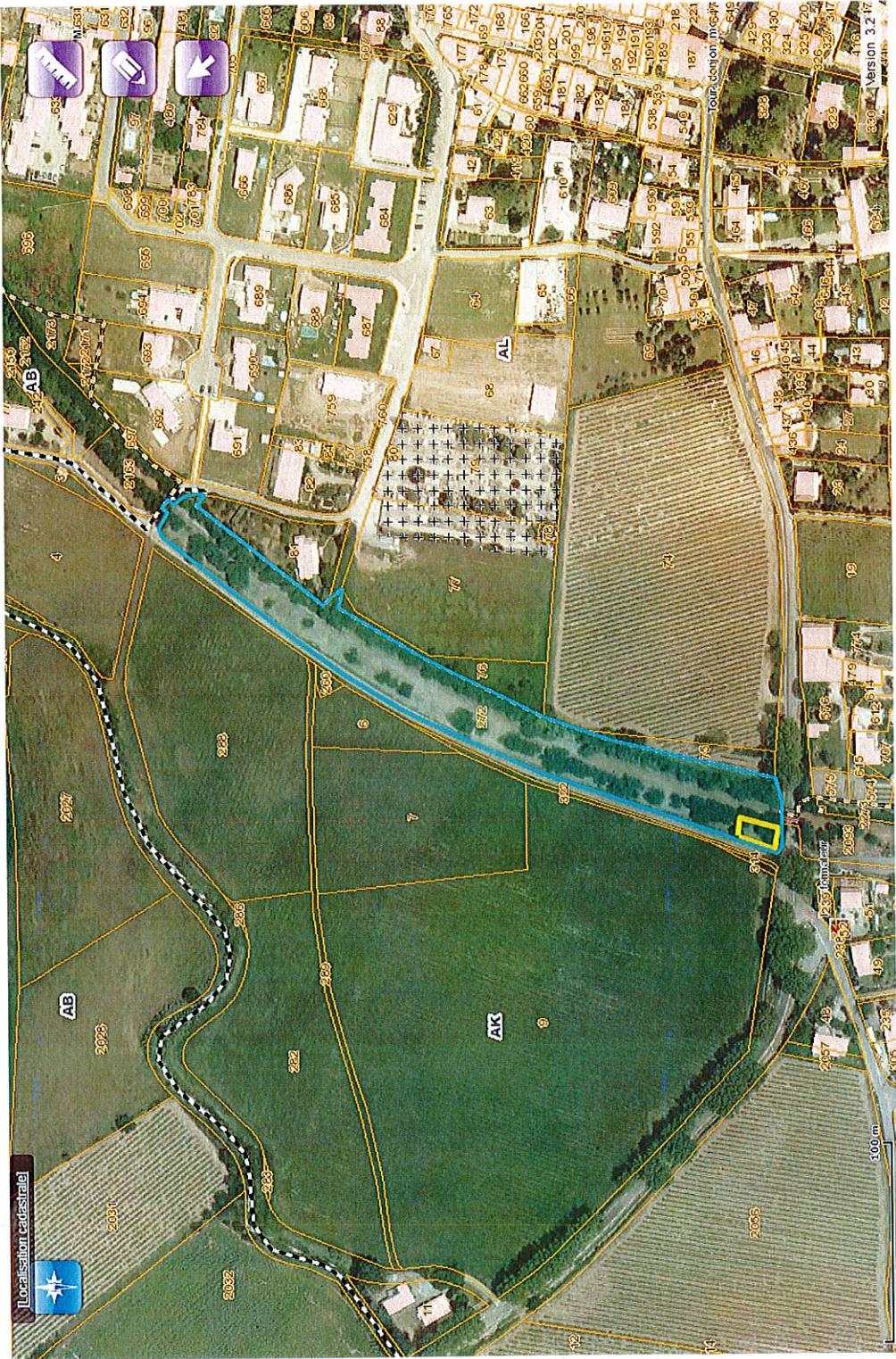
Gardet

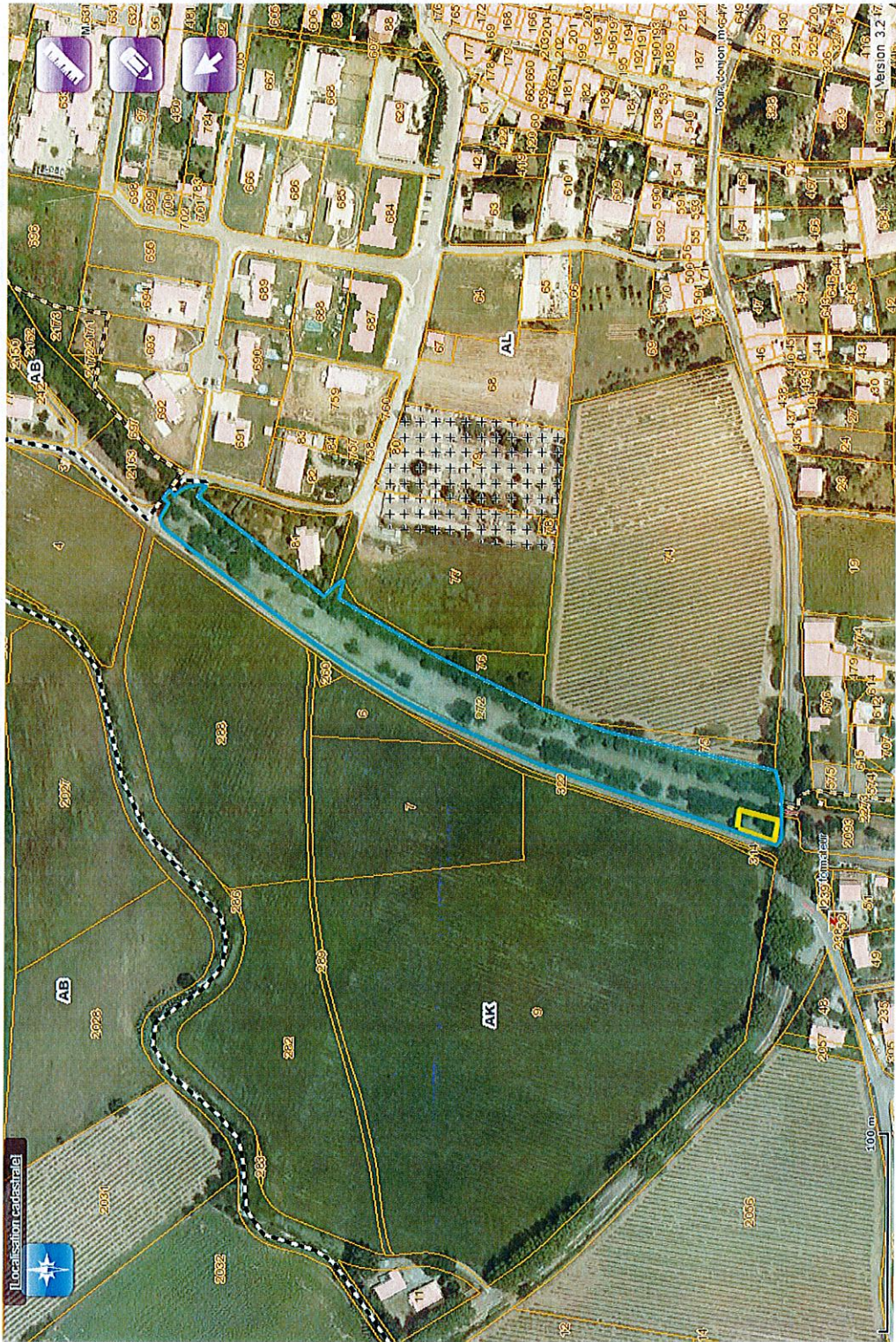
Ribaute-les-Tavernes

ZA Saint-Jean-de-Serres

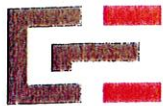
Version 3.2

LEZAN AK 212.
au jeune parti d'édou à la commune -





Lezan AK 272



GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR

PATRICK CHABERT

Géomètre-expert DPLG - N° 4302
104 chemin des Tilleuls
30100 ALES
Tél : 04 66 52 16 57
Fax : 09 59 80 33 35
E-mail : chabert@geometre-ales.fr
site : www.geometre-ales.fr

Département du GARD

Commune de LEZAN

Section AK N°272

Lieu dit: "Les Condamines-Sud"



**PROPRIETE DU CONSEIL
GENERAL DU GARD**

**PROJET DE CESSION
A LA COMMUNE**

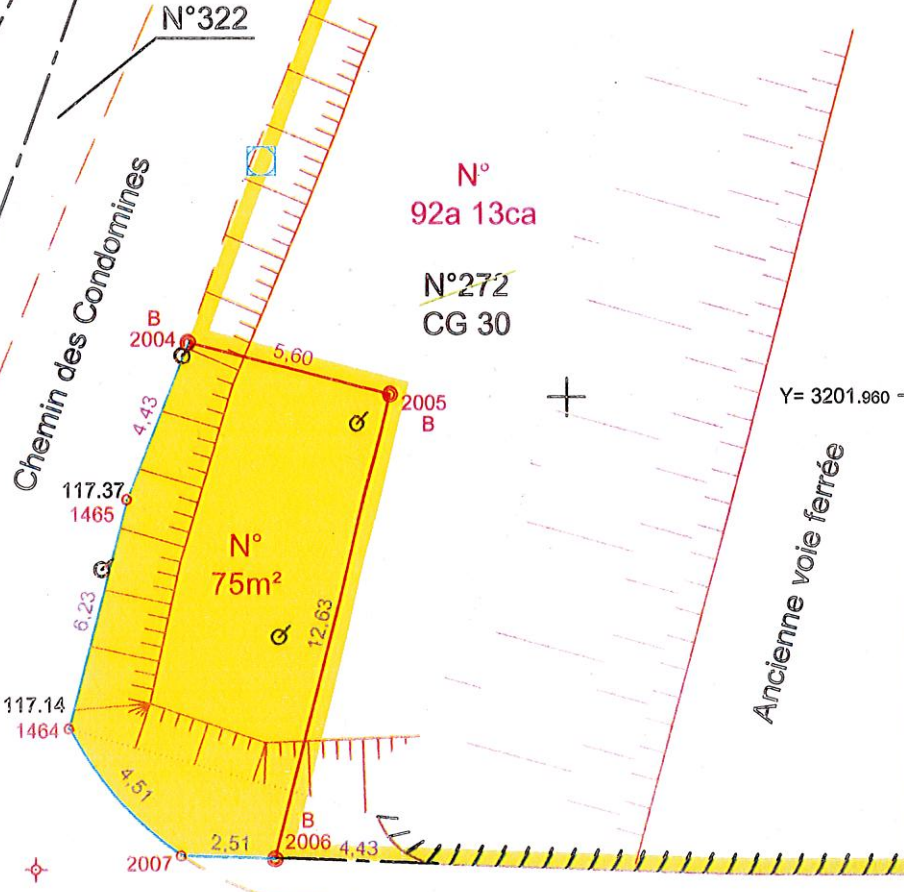
Document Provisoire

X= 3201.960

N°9

N°314

N°	X	Y
1464	1783786.62	3201951.32
1465	1783788.17	3201957.35
2004	1783789.78	3201961.48
2005	1783795.21	3201960.11
2006	1783792.13	3201947.87
2007	1783789.62	3201947.96



RD N°907: Route d'Anduze



Partie vendue à la commune de Lézan

Superficie réelle = 75m²



Partie restante au CD 30

Contenance cadastrale = 92a 13ca

Y= 3201.940

Fe=115.89

Regard vanne

Chemin de la Caladette

Y= 3201.940

LEGENDE

- Limite de propriété
- Limite de division
- Application Cadastre
- Bord chemin
- Mur
- Mur de soutènement
- Talus
- Poteau EDF + Candélabre
- Panneau de signalisation
- Regard
- bouche à clef
- Borne OGE

ORDRE DES GEOMETRES EXPERTS
Patrick CHABERT
104 chemin des Tilleuls
30100 ALES
Tél 04.66.52.16.57
fax 09.59.80.33.35
chabert@geometre-ales.fr
N° d'inscription 4302

NOTA : LES LIMITES FIGUREES SUR CE PLAN
NE SERONT OPPOSABLES QU' APRES SIGNATURE
PAR LES PROPRIETAIRES CONCERNES

NOTA : NIVELLEMENT & SYSTEME DE
COORDONNEES (LAMBERT 93 CC44)
E TABLIS PAR GEOPOSITIONNEMENT
PAR GPS AVEC RESEAU TERIA

sé le 27 Juin 2017

ECHELLE 1 / 200

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DU GARD

FRANCE DOMAINE

67 rue Salomon Reinach

30 032 NÎMES CEDEX 1

Téléphone : 04.66.87.87.37

Fax : 04 66 87 87 36

Nîmes, le 4 juillet 2017

Le Directeur Départemental des Finances
Publiques
du GARD

à

POUR NOUS JOINDRE :

Évaluateur : Yves GARO

Téléphone : 04 66 87 87.38

Courriel : yves.garo@dgfip.finances.gouv.fr

Référence du Dossier : 2017-147V0704

Monsieur le Président du Conseil départemental
du Gard

AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VÉNALE

DÉSIGNATION DU BIEN : TERRAIN

ADRESSE DU BIEN : LES CONDAMINES SUD, LÉZAN

VALEUR VÉNALE : 1.000 € HT

1 – SERVICE CONSULTANT

Affaire suivie par :

DÉPARTEMENT DU GARD – SERVICE INGÉNIERIE
FONCIÈRE ET PROCÉDURE – M. TAILLEUR

2 – Date de consultation

9 juin 2017

Date de réception

14 juin 2017

Date de visite

/

Date de constitution du dossier « en état »

4 juillet 2017

3 – OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

Estimation de la valeur vénale d'une emprise de terrain, pour cession à la commune de Lézan, dans le cadre de la création d'une station de relevage.

4 – DESCRIPTION DU BIEN

A la sortie nord-ouest du village, en bordure de chemin communal, une emprise de 80 m², prélevée sur la parcelle cadastrée section AK n° 272 (d'une superficie totale de 9.288 m²), correspondant à une ancienne voie ferrée.

5 – SITUATION JURIDIQUE

PROPRIÉTÉ DU DÉPARTEMENT DU GARD.

6 – URBANISME ET RÉSEAUX

Secteur non constructible, RNU (POS non opposable, zone NC).

7 – DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

L'évaluation sera faite selon la méthode par comparaison, sur la base de terrains non constructibles.

Compte tenu des caractéristiques du bien en cause et des éléments d'appréciation connus du service, sa valeur est estimée à 1 €/m² HT.

8 – DURÉE DE VALIDITÉ

Un an.

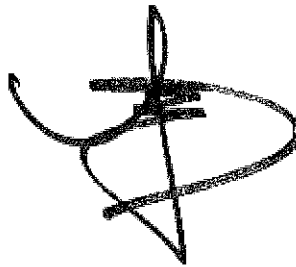
9 – OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition réalisable uniquement dans les conditions du droit privé. Une nouvelle consultation serait indispensable si la procédure d'expropriation était effectivement engagée par l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

Pour le Directeur Départemental des Finances publiques du GARD,
L'inspecteur,



Yves GARO

DEPARTEMENT
DU
GARD



MAIRIE de LEZAN

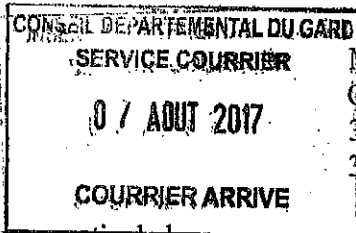
30350

Tél : 04 66 83 00 25

Fax: 04 66 83 08 43

Lézan, le 3 août 2017

A



Monsieur le Président
Conseil Général du Gard
3 Rue Guillemette
30044 Nîmes Cedex 9

Objet : Acquisition d'une partie de la
parcelle cadastrée Section AK N°272

Conseil Départemental du Gard
Courrier arrivé le

Vos Ref : JLT/KTN/2017/N°219

SIFP 08 AOUT 2017

A l'attention de M. TAILLEUR

n°61 DGAML/DMR

Monsieur le Président ,

Comme convenu , je vous confirme que les conditions d'acquisition d'un terrain d'une superficie de 75 m² issu de la parcelle cadastrée section AK N°272 , telles que définies dans votre courrier en date du 1^{er} août , nous agréent.

Nous validerons ces conditions lors du prochain conseil municipal qui aura lieu le 28 août prochain.

Restant à votre disposition, veuillez agréer , Monsieur le Président , l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire

Eric TORREILLES



POUR LE MAIRE ABSENT
ADJOINT



Le Président

Direction Générale
Adjointe Mobilité
Logistique

Direction de la Mobilité
et des Routes

Service Ingénierie
Foncière et
Procédures

Affaire suivie par
Jean-Luc TAILLEUR
Tel : 04.66.70.54.35
Fax : 04.66.70. 54.06

Références
JLT/KTN/2017/n°219

Nîmes, le 01 AOUT 2017

Monsieur le Maire
Mairie de Lézan
7, Avenue de la gare
30350 LEZAN

Monsieur le Maire,

Vous avez sollicité l'acquisition d'un terrain d'une superficie de 75 m² issu de la parcelle cadastrée section AK n°272 d'une superficie totale de 9288 m², propriété du Département.

Votre demande a reçu un avis favorable des services techniques du Département et sa valeur a été fixée à 75 € par le service de France Domaine. Ce terrain étant destiné à un équipement communal, il vous sera cédé à l'Euro symbolique.

Cependant, je vous rappelle que seule la Commission Permanente du Conseil Départemental est habilitée à autoriser l'aliénation d'un bien départemental. Celle-ci se réunira le 12 octobre 2017.

Dans l'attente, je vous prie de bien vouloir me faire savoir si ces conditions vous agréent et me faire parvenir la délibération du Conseil municipal autorisant l'occupation de la parcelle nouvellement créée et le Maire à signer l'acte authentique relatif à cette transaction.

Restant à votre disposition pour tout complément d'information, Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Copie :

-Dossier/chrono

Le Chef du Service
Ingénierie Foncière et Procédures

Jean-Luc TAILLEUR